



Rapport de gestion 2008

Profond dans les turbulences des marchés financiers

L'exercice 2008 a sévèrement ébranlé les institutions de prévoyance sur le plan financier. Au rythme vertigineux des hauts et des bas enregistrés par les marchés internationaux des capitaux, Profond elle-même a fini par céder à une pression constante. Le Conseil de fondation et l'administration de Profond ont été soumis à rude épreuve. Dans un contexte de plus en plus incertain, ils ont cependant compris que les propriétaires de Profond, à savoir ses assurés, avaient pour la plupart évalué correctement la situation. En dépit d'un degré de couverture déprimé à la fin de l'année, ceux-ci ont gardé la tête froide sans jamais céder à la panique.

Les assurés savent et ont confiance dans le fait que Profond, fidèle à ses valeurs, est capable de créer de la solidarité à un haut niveau de prestation, même dans des circonstances difficiles. Sans compter qu'elle maximise sa valeur ajoutée à long terme et compense avec le temps les fluctuations financières et biométriques qu'elle subit. Ce qui fait que les droits des assurés, mesurés à l'aune des cotisations qu'ils versent, restent à un niveau élevé constant, fiable, et qu'ils ne sont pas tributaires de chiffres de naissance ou de mortalité, pas plus que d'événements fortuits sur les marchés. Profond est attachée à une gestion du risque exhaustive, qui lui permet de préserver un équilibre durable entre ses actifs et ses engagements.

Aussi des variations à brève échéance des engagements ou des placements ne sauraient-elles détourner Profond de ses objectifs à long terme. Les yoyos de la Bourse, par contre, ont eu des incidences fâcheuses sur les affaires au quotidien et ont coûté un surcroît de travail harassant en formalités, rapports et autres justifications. Le Conseil de fondation mérite toute ma reconnaissance pour l'engagement exceptionnel dont il a fait preuve. Mes remerciements s'adressent aussi, bien entendu, aux collaborateurs de B+B Prévoyance SA, qui, en toute circonstance, ont prêté assistance aux assurés et répondu inlassablement à leurs questions et à leurs demandes.

Profond voue toujours autant d'importance à une gestion rentable des actifs d'assurance-retraite qui lui sont confiés, à la préservation des droits de ses assurés et à une information transparente à leur égard. Ceux-ci sont bien conscients que Profond représente et défend leur fortune de prévoyance et n'est, en l'espèce, ni partisane ni contrepartie. Etant informés constamment de la situation financière de leur bien, ils n'ignorent pas non plus que certains désagréments financiers peuvent survenir à court terme, par exemple en cas de sortie de leur institution de prévoyance. Ces inconvénients concernent les personnes et groupes amenés à quitter Profond pour raisons économiques. Il leur faudrait en principe s'accommoder de pertes de prestations proportionnelles au découvert de leur caisse. C'est pourquoi le Conseil de fondation cherche les moyens de permettre à ces assurés de demeurer à titre facultatif au sein de la Fondation. Même une sortie ne saurait être prétexte, chez Profond, à subir les inconvénients financiers des turbulences inévitables qui secouent les marchés des capitaux.

Thalwil, le 1^{er} juin 2009



Herbert Brändli

Président du Conseil de fondation de Profond

Compte d'exploitation 2008

En milliers de CHF	2008	2007
Cotisations, apports, prestations d'entrée	1 275 093	791 369
Prestations réglementaires	-65 994	-42 868
Dissolution/utilisation des moyens des affiliations	-14 329	-6 460
Prestations de sortie, versements anticipés LFEP, divorces	-243 921	-155 846
Constitution du capital de prévoyance et provisions techniques	-968 105	-602 102
Produit des prestations d'assurance	61	459
Charges d'assurance	-11 252	-12 943
Résultat net de l'activité d'assurance	-28 447	-28 391
Résultat net des placements	-677 540	51 417
Charges d'administration	-4 968	-4 141
Autres charges/produits	373	-401
Excédent des charges / produits avant variation des réserves de fluctuation de valeur	-710 582	18 484
Dissolution des réserves de fluctuation de valeur	134 000	-18 000
Excédent des charges / produits	-576 582	484

Activité d'assurance

L'afflux de cotisations et de prestations d'entrée a une fois de plus fortement augmenté. Les cotisations ordinaires ont connu une progression de 48 %, passant de 157,6 à 233,0 millions de CHF, les apports et rachats de 83 %, de 129,5 à 237,2 millions de CHF. Les prestations d'entrée issues d'adhésions nouvelles ont crû de 60 %, de 504,3 à 804,9 millions de CHF. Tous les apports de cotisations reflètent la forte croissance persistante de Profond.

Les sorties au titre des prestations et des versements anticipés ont également marqué une progression remarquable, passant de 205,1 à 324,2 millions de CHF, soit une augmentation de 58 %. Elles incluent des hausses respectives de 54 % des prestations de rentes et de 57 % des prestations de sortie. Les prestations d'entrée ont dépassé de 3,3 fois les prestations de sortie. L'afflux de fonds total, soit 1,275 milliard de CHF, a représenté quatre fois les sorties au titre des prestations et des versements anticipés (0,324 milliard).

968 millions de CHF au total ont été affectés à la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves (à l'inclusion des avoirs de vieillesse et de leur rémunération, des provisions techniques et des capitaux de couverture des rentes), ce qui représente une progression de 61 % par rapport à l'année précédente (602 millions de CHF).

Placements

La contribution résultant du placement des capitaux de prévoyance a été négative en 2008. Tandis que les immeubles dégageaient des revenus de 4,8 millions de CHF, les placements en titres ont subi une dépréciation de 715 millions de CHF. Les revenus directs de ces placements, soit 47,7 millions de CHF, ont fait pendant à des frais de gestion de 14,6 millions de CHF, d'où au final un résultat net de -677,5 millions de CHF. La performance s'est établie à -25,7 % (contre +3,8 % l'année précédente).

Charges générales d'administration, de marketing et de publicité

Les charges générales de marketing et d'administration (hors gestion actuarielle) ont augmenté de 20 % par rapport à 2007, passant de 4,1 à 5,0 millions de CHF. Une fois de plus, la hausse des charges de gestion et d'administration est restée largement en deçà de la croissance générale de la Fondation.

Bilan au 31 décembre 2008

En milliers de CHF	2008	2007
Actifs		
Actif circulant	189 345	261 686
Titres	1 855 217	1 577 689
Participations	13 622	5 374
Immeubles	139 070	85 274
Compte de régularisation actif	8 615	7 968
Total des actifs	2 205 869	1 937 991
Passifs		
Engagements à court terme	88 614	79 449
Provisions	378	18 013
Réserves mathématiques et capital-risque	415 835	224 718
Capital épargne	2 211 502	1 426 765
Moyens des sociétés affiliées	63 163	52 088
Réserves de fluctuation de titres	0	134 000
Capital de la fondation	-573 623	2 958
Total des passifs	2 205 869	1 937 991

Fortune disponible

Au cours de l'exercice, le total du bilan a augmenté de 14 %, pour passer au 31 décembre 2008 à 2,2 milliards de CHF (contre 1,9 milliard l'année précédente). Les réserves de fluctuation de valeur ont été dissoutes.

Le capital d'épargne réglementaire a augmenté en un an de 55 %, passant de 1,43 à 2,21 milliards de CHF. Les capitaux de couverture des rentes ont crû durant la même période de 213 à 416 millions de CHF, soit une progression de 95 %.

Sur le plan actuariel, 2,16 milliards de CHF issus du bilan commercial étaient disponibles au 31 décembre 2008. Ce montant n'inclut pas les fonds des entreprises affiliées, qui ont augmenté de 52,1 à 63,2 millions de CHF. Ces fonds peuvent être utilisés par les adhérents concernés à titre de cotisations ou de prestations et ne sont pas à la disposition de la Fondation.

Utilisation de l'excédent

L'exercice 2008 fait ressortir un excédent des charges de 576,5 millions de CHF. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés au taux minimum LPP de 2,75 %. Il en est résulté un écart de 1,25 point, soit 5,2 millions de CHF par rapport aux bénéficiaires de rentes, qui sera compensé durant les années à venir.

Principes d'évaluation

Avoirs en banque, créances, etc.	valeur nominale
Titres	au cours du jour
Immeubles	valeur de rendement
Participations	parts respectives des fonds propres déclarés

Bilan technique

En milliers de CHF	31.12.2008	1.1.2009	1.1.2008
Fortune disponible	2 164 210	2 436 215	2 400 087
Fortune nécessaire	2 627 336	2 897 336	2 315 506
Découvert / Excédent de couverture	-463 126	-461 121	84 581
Degré de couverture	82,4 %	84,1 %	103,7 %
Bilan de liquidation	82,9 %	84,6 %	104,8 %

Le bilan technique (ou bilan actuariel) met en parallèle la somme des engagements et celle des actifs issus du compte commercial et servant à des fins de prévoyance. Profond est une communauté de risques qui s'attache à considérer son système de prestations et de financement de façon globale, en le faisant reposer sur des bases actuarielles durables, utilisables à long terme.

Système de prestations et de financement

Les engagements résultent des promesses de prestations à l'égard des assurés actifs, promesses qui sont définies dans les règlements de prévoyance. Les prestations de risque sont déterminées par chacune des entreprises affiliées. C'est à partir des bases actuarielles et de l'évolution historique des risques que sont calculées les cotisations nécessaires pour chaque adhérent.

Les prestations de vieillesse obéissent à la primauté des prestations. Autrement dit, les avoirs de vieillesse individuels – auxquels s'ajoutent les bonifications de vieillesse et les intérêts de l'épargne – font office de référence pour le calcul des rentes de vieillesse, lequel fait intervenir les avoirs de vieillesse individuels et un taux de conversion uniforme.

Bases biométriques

Profond recourt pour ses calculs aux bases biométriques reconstruites LPP2005, qui présentent une structure statique et sont ajustés par l'expert aux besoins spécifiques de Profond, moyennant des renforcements et des délestages en fonction de l'évolution des risques de décès et d'invalidité.

Taux d'intérêt

Dans le domaine de la prévoyance, on distingue le taux d'intérêt minimal LPP, le taux de rémunération de l'épargne, le taux de projection et le taux technique.

Le taux minimal LPP, dans un calcul de conformité, sert à déterminer les prestations minimales prévues par la loi. Profond rémunère les avoirs de vieillesse à ce taux durant l'exercice et, une fois établis les comptes annuels, fixe le taux de l'épargne. Le Conseil fédéral aligne périodiquement le taux minimal LPP sur la situation sur le marché des capitaux, après consultation de la Commission de la prévoyance professionnelle et des partenaires sociaux. Les ajustements du taux minimal LPP sont effectués a posteriori et s'orientent le plus souvent à la baisse: ce taux est passé de 4 à 3,25 % en 2003, puis à 2,25 % en 2004 et à 2 % en 2009.

Le taux de l'épargne est le taux de rémunération des avoirs de vieillesse. Fixé sur la base des résultats annuels, il est censé équivaloir au moins au taux technique, moyennant quoi Profond tient à assurer l'égalité de traitement des divers groupes d'ayants droit, notamment des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. Depuis sa création, Profond a rémunéré les avoirs de vieillesse au taux moyen de 5 %. L'objectif minimal visé n'ayant pas été atteint pour l'exercice 2008, les avoirs de vieillesse n'ont été rémunérés l'an dernier qu'au taux minimal LPP de 2,75 %.

Le taux de projection sert à extrapoler les prestations de vieillesse envisageables pour tel ou tel assuré, dans l'hypothèse d'une situation inchangée à l'âge de la retraite. Profond recourt en l'espèce au taux minimal LPP pour l'année en cours et au taux technique pour les années suivantes.

Le taux technique sert de paramètre pour calculer le coût des rentes de vieillesse assurées et en cours de versement. Son niveau actuel de 4 % repose sur des statistiques économiques remontant à plusieurs années en général et sur l'expérience de Profond en particulier. Son rendement moyen a été de 6,9 % de 1991 à 2007 et de 5,2 % de 1991 à 2008.

Valeur des engagements

Les besoins en capitaux de Profond en vue de couvrir ses promesses de prestations consistent en les capitaux de couverture (réserve mathématique) requis à la fois pour les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

La réserve mathématique constituée pour les actifs s'établissait au 31 décembre 2008 à 2,2 milliards de CHF. Les actifs disposaient de 2,19 milliards de CHF sous forme d'avoirs de vieillesse et de 18,1 millions de CHF à titre de réserve en garantie du taux de conversion réglementaire. Les prestations de libre passage et en capital ne font pas l'objet de réserves.

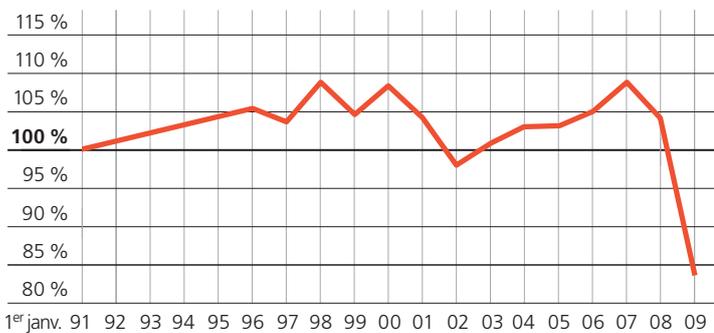
Le montant minimal des avoirs de vieillesse selon la LPP atteint 1,12 milliard de CHF, soit 51 % de tous les avoirs de vieillesse.

Les prestations de risque sont couvertes par les cotisations prélevées à ce titre. Les risques de décès et d'invalidité étant réassurés par PKRück, il n'est pas nécessaire de constituer des réserves de fluctuation.

La réserve mathématique ou, plus exactement, la valeur des rentes en cours est calculée en escomptant à une date de référence les versements de rentes à venir au taux technique. Si cette date coïncide avec celle de la mise à la retraite, on connaît alors la réserve mathématique requise. Celle-ci s'élevait à la date de référence à 416 millions de CHF. Ce montant inclut un renforcement des bases biométriques de 4,5 % pour tenir compte de l'espérance de vie accrue des bénéficiaires de rentes.

Au 1^{er} janvier 2009, les nouveaux adhérents ont transféré à Profond des actifs et des engagements représentant environ 200 millions de CHF.

Degré de couverture



Bilan technique

Le bilan technique met en parallèle les fonds disponibles selon le compte commercial, soit 2,16 milliards de CHF, et la somme des prestations promises et en cours, de même que les réserves servant à la couvrir, soit 2,63 milliards de CHF. L'écart entre ces deux chiffres révèle le degré de couverture. De plus, Profond compare, dans le bilan de liquidation, les actifs disponibles aux prestations acquises par les assurés et les bénéficiaires de rentes.

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture était de 82,4 % (bilan de continuation) ou de 82,9 % (bilan de liquidation).

Au 1^{er} janvier 2009, ces degrés de couverture étaient respectivement de 84,1 et de 84,6 % du fait des adhésions nouvelles.

Mesures prises pour combler le découvert

Une institution de prévoyance ne peut rester en découvert qu'à titre temporaire. C'est pourquoi Profond a décrété des mesures destinées à combler le découvert actuel dans un délai utile. Au premier plan de ces mesures figure l'abandon de 2 points de rémunération, applicable jusqu'à nouvel avis aux assurés actifs. En conséquence, les avoirs de vieillesse ne seront plus rémunérés qu'à 2 %. La compensation du suravantage des actifs ne pourra intervenir qu'une fois rétabli le seuil de couverture. Le contrôle en cours de l'évolution financière et l'analyse de la situation au 30 septembre 2009 révéleront s'il convient ou non de prendre d'autres mesures.

Activité de placement, résultat et distribution

En pour cent (%)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Performance	10,4	10,9	17,9	8,5	5,2	3,6	-3,2	-8,3	10,1	4,7	17,1	10,8	3,8	-25,7
Rémunération AdV	5,0	7,0	9,0	7,0	5,0	4,0	4,0	0,0	4,0	4,0	6,0	5,0	4,0	2,75
Augmentation de rentes	1,0	3,0	5,0	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0

Des revenus insuffisants en 2008

Le découvert dont font état les comptes en fin d'exercice s'explique par une dépréciation de 715 millions de CHF des placements en titres et par des revenus nets en baisse de 1,84 % sur le montant moyen des actifs. La performance s'est établie à -25,7 % (contre +3,8 % l'année précédente). Les principaux éléments concourant au résultat net ont évolué comme suit par rapport à 2007:

En milliers de CHF	2008	2007
Revenu net des placements en titres	47 660	35 186
Revenu net des placements immobiliers	4 767	1 645
Résultat net des cotations	-715 384	20 210
Frais de gestion des actifs	-2'872	-1 263
Droits de dépôt, frais, controlling	-11 711	-4 361
Résultat net des placements	-677 540	51 417

Politique et stratégie de placement

Profond entend au premier chef préserver le pouvoir d'achat inhérent aux apports des assurés et obtenir un rendement qui puisse se mesurer à la référence (ou benchmark) que constitue l'évolution de l'économie mondiale. C'est pourquoi elle investit en priorité dans des facteurs productifs (actions et immeubles), les placements à revenu fixe servant pour leur part à stabiliser le portefeuille. Profond se refuse à recourir à des produits dérivés et autres véhicules de placement dénués de transparence que, de surcroît, les responsables ne sont pas tous à même de comprendre.

Le Conseil de fondation détermine la stratégie de placement dans les limites que lui impartit la loi, sur la base d'un rendement théorique (reposant sur des considérations actuarielles), d'un benchmark (cf. paragraphe précédent) et de la capacité de Profond à assumer les risques. Cette capacité de risque dépend de l'ampleur des besoins de liquidités et de la date à laquelle ils se font sentir. Profond voit son horizon de placement à très long terme, ce qui lui permet de s'accommoder de variations des placements en fonction de sa capacité de risque et de les lisser dans le temps à peu de frais. Ce lissage par le jeu des réserves de fluctuation sert à respecter le cadre légal.

L'orientation tactique est arrêtée par le responsable des placements. Celui-ci tient compte, ce faisant, de la situation sur les marchés, de l'interdépendance de ces derniers et d'anticipations quant à leur évolution. Conjointement avec les gestionnaires de portefeuille, il se porte garant de la qualité des divers placements (évidemment retenus sur la base de directives).

Profond Institution de prévoyance | Rapport de gestion 2008

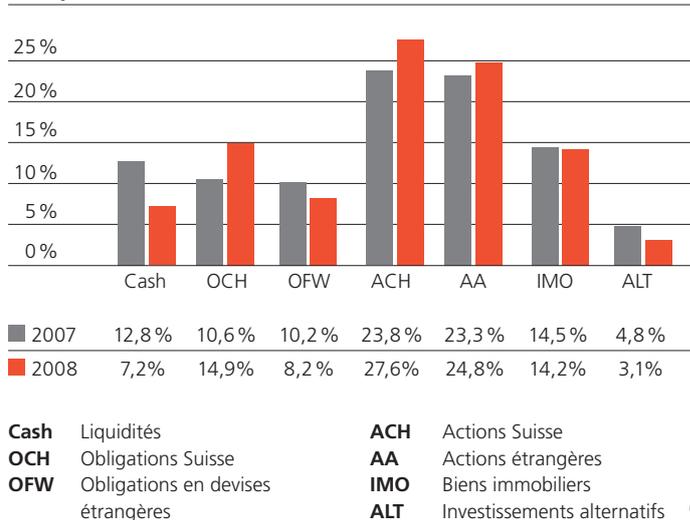
Rendement théorique / taux technique

Le rendement théorique découle du taux technique et se calcule séparément pour les avoirs de vieillesse, les capitaux de couverture des rentes et les autres réserves techniques. La majoration par rapport au taux technique se détermine comme suit:

- avoirs de vieillesse: constitution de réserves de longévité (garantie d'un taux de conversion de 0,2 %)
- capitaux de couverture des rentes: majoration pour longévité et frais de gestion (0,5 %)

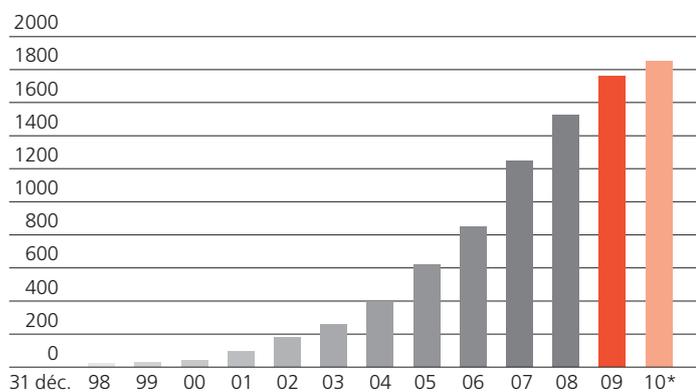
Vu la structure actuelle du portefeuille, le rendement théorique est de 4,2 %. Compte tenu de la baisse de rémunération induite par le paquet de mesures et dans l'hypothèse de revenus à court terme de 5,4 %, il en résulte une contribution d'assainissement de 1,9 %.

Composition de la fortune

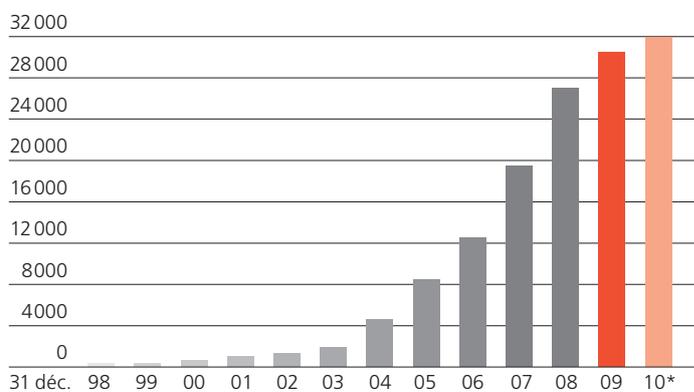


Développement de Profond

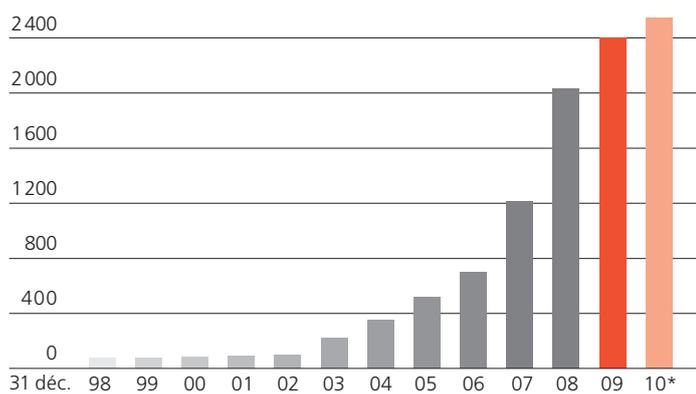
Nombre de partenaires affiliés



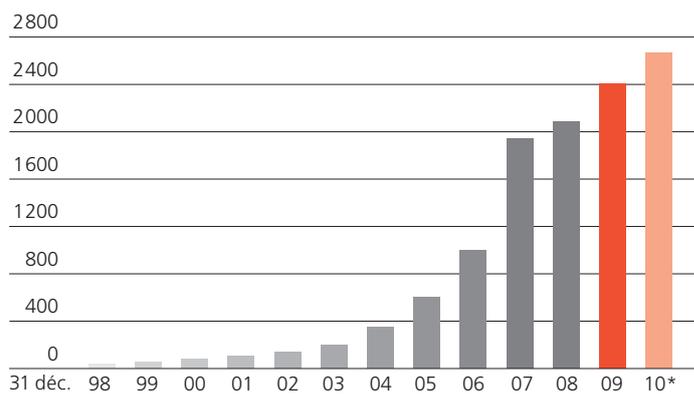
Nombre d'assurés



Nombre de rentes



Fortune totale (en millions de CHF)



* Prévisions 2010

Partenaires affiliés	2008	2007
Affiliations au 1 ^{er} janvier	1243	885
Nouvelles conventions	355	385
Résiliation	-35	-27
Affiliations au 31 décembre	1563	1243

Assurés actifs	2008	2007
Effectifs au 1 ^{er} janvier	19 417	12 760
Arrivées	13 558	11 056
Départs	-5 955	-4 399
Effectif au 31 décembre	27 020	19 417

Bénéficiaires de rentes	2008	2007
Rentes de vieillesse	1 301	715
Rentes de conjoint	434	232
Rentes d'invalidité	245	168
Rentes pour enfant	148	101
Rentes de substitution	8	0
Effectif au 31 décembre	2 136	1 216

Organes et prestations de service

Conseil de fondation

Représentants des employeurs:	Représentants des employés:
Beat Aeppli	Josef Bernet
Herbert Brändli (Président)	Jérôme Bernhard
Jürg Braunschweiler	Riccardo Bonfranchi
Philippe Eilinger	Paul Dünnenberger
Andreas Höchli	René Jud
René Moser	Markus Lutz
Kurt Schuler	Corinna Pasche-Strasser
Christoph Strohm	Aldo Platz
Irène Studer	Heinz Rapaport
Willy Theilacker	Ursula Schläpfer
Franz Zwysig	Daniel Staubli

Autorité de surveillance

Office de prévoyance professionnelle du canton de Zurich

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Alfred Sutter, Zurich

Organe de révision

Progressia Wirtschaftsprüfung AG, Wädenswil

Administration et contrôle des placements

B+B Prévoyance SA, Thalwil

Banque dépositaire

Credit Suisse, Zurich

Réassurance

PKRück, Vaduz

www.profond.ch

info@profond.ch

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zürcherstrasse 66, Postfach
CH-8800 Thalwil
Tel. +41 (0)58 589 89 81
Fax +41 (0)58 589 89 01

Profond Vorsorgeeinrichtung
Hintere Bahnhofstrasse 6, Postfach
CH-5001 Aarau
Tel. +41 (0)58 589 89 82
Fax +41 (0)58 589 89 02

Profond Institution de prévoyance
Rue de Morges 24
CH-1023 Crissier
Tél. +41 (0)58 589 89 83
Fax +41 (0)58 589 89 03

Profond Istituto di previdenza
Viale Stefano Franscini 16
CH-6900 Lugano
Tel. +41 (0)58 589 89 84
Fax +41 (0)58 589 89 04